
Arrêté CAB/Affaires réservées n° 180 en date du 20 juillet 2017

portant attribution de la Médaille de Bronze de la Jeunesse, des Sports, de l'Engagement associatif - contingent départemental (promotion du 14 juillet 2017)

Direction : Préfecture - Cabinet du Préfet

Signataire : Emmanuel BERTHIER

Qualité du Signataire : Préfet de la Moselle

Date de signature : 20/07/2017

Lieu de consultation du document : Préfecture - Cabinet du Préfet - Pôle Affaires Réservées

Date de publication : 07/08/2017



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture

Cabinet

A R R E T E

**CAB/Affaires réservées n° 180 en date du 20 juillet 2017
portant attribution de la Médaille de Bronze
de la Jeunesse, des Sports, de l'Engagement associatif
contingent départemental
(promotion du 14 juillet 2017)**

LE PRÉFET DE LA MOSELLE
OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu** le décret n° 70-26 du 8 janvier 1970, relatif à la Médaille de la Jeunesse et des Sports ;
- Vu** le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013, modifiant le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu** l'arrêté du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret du 22 novembre 1983 portant attribution de la Médaille de Bronze de la Jeunesse et des Sports ;
- Vu** l'arrêté préfectoral DDCS n° 63/2014 en date du 26 août 2014 portant modification de la Commission Départementale chargée d'examiner les candidatures à l'attribution de la Médaille de Bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif;

Sur proposition de la Commission Consultative Départementale réunie le 10 mai 2017 ;

ARRETE

Article 1 : La Médaille de Bronze de la Jeunesse des Sports et de l'Engagement associatif est décernée aux personnes dont les noms suivent :

Mme Béatrice ARDUINI

M. René ARRAULT

Mme Christel BASTIAN née JÖCK

Mme Lucette BERCEAUX née PRETOT

M. Martial BURG

M. Louis CAVALLI

M. Fedele CHIODO

Mme Elisabeth CIGALE née MANGILI

M. Gérard FELDEN

M. Daniel GENSON

Mme Juliette GUEHL née KRYSTKOWIAK

M. Georges JAMBON

Mme Geneviève JANKOWSKI

M. Jean-Marie JONAS

M. Jean Marie KELLER

M. François LAZZAROTTO

M. Alain LUSTIG

M. Paolo MAZZONI

M. Michel MULLER

M. Jean PICHOTZKI

M. Gérard SCHELTEN

M. Joseph SINNES

Mme Marie SOLLMEYER née GEHL

Mme Nadja STECIUK née DIATCHENKO

Mme Etienne STEINER née KOBIS

M. Alain THOMAS

M. Nicolas VALLONE

M. Ernest VARNIER

Mme Sophie VAUBOURG

M. Daniel VIZADE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle et Monsieur le Directeur de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

Fait à Metz, le 20 juillet 2017

Signé : Emmanuel BERTHIER